



Toute l'actualité de votre région en direct 24 h sur 24 sur namur.lameuse.be

Namur

Passez en mode local sur le Web

Suivez toute l'information locale, 24h sur 24, sur notre site internet : namur.lameuse.be



NAMUR-DINANT

Contre le stockage de déchets nucléaires

Les autorités communales déplorent notamment l'inexistence de la communication dans ce dossier

Les bourgmestres de Namur et Dinant marquent leur opposition au projet d'enfouissement de déchets radioactifs qui concerne leur territoire, selon des documents diffusés par le Grand-Duché de Luxembourg.

C'est une bombe pour nombre de communes du sud du pays. Mardi, la ministre luxembourgeoise de l'environnement Carole Dieschbourg s'est publiquement inquiétée d'un projet d'enfouissement de déchets radioactifs en Wallonie et de ses conséquences environnementales. Un projet réparti sur sept sites potentiels, selon des documents diffusés par le Grand-Duché de Luxembourg. Les trois principaux en superficie se situent en Gaume et en Ardenne. Mais deux autres, de taille plus modeste, se trouvent à Namur et Dinant. La ministre fédérale belge en charge de l'énergie Marie-Christine Marghem a réagi aux commentaires luxembourgeois. Elle avance que pour l'heure, aucun site de stockage n'a été identifié, ni de type de roche pouvant accueillir ces déchets. Cependant, le rapport de l'ONDRAF (l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies) sur les incidences environnementales (disponible sur le site ondraf.be) indique ceci : « Les argilites paléozoïques se trouvent dans les parties périphériques

du Massif du Brabant, dans le Bassin de la Campine ainsi que dans les régions de Namur et Dinant. Certaines formations pourraient présenter des caractéristiques a priori favorables à l'établissement d'un stockage. » Mais « à ce jour, elles n'ont pas fait l'objet de recherche expérimentale par l'ONDRAF ».

« **MÊME PAS UN COURRIER** » Ce dossier sensible a fait réagir les autorités de Dinant et Namur, qui s'étonnent de ne pas avoir été... informés comme il se doit par ce projet. « La Ville n'a même pas reçu un courrier », s'insurge le bourgmestre de Namur Maxime Prévot. « Et de toute façon, sur un sujet sensible comme celui-là, au lieu d'un simple courrier, un contact personnalisé n'aurait pas pris beaucoup de temps et aurait été fort utile ! » Le cabinet Marghem a envoyé un message aux bourgmestres destiné à les rassurer, en indiquant notamment qu'« une décision définitive concernant des sites d'enfouissement n'est pas attendue avant cinq à dix ans et les bourgmestres concernés seront bien évidemment consultés en temps utile dans le respect de nos obligations nationales et internationales. » Rassurant ? « Pas vraiment », reprend Maxime Prévot. « À court terme, cela peut être rassurant, mais je ne me satisfais pas du court terme. C'est à suivre, mais sans naïveté. Au vu de la

manière dont ce dossier s'est emmanché, sans transparence, on ne peut pas dire que cela a jeté les bases d'une confiance forte. Je reste vigilant. »

« PAS UN CIMETIÈRE RADIOACTIF »

Depuis mercredi matin, le maire namurois a chargé les services communaux de collecter les infos utiles concernant ce dossier. « Je n'en ai pas encore eu le rapport (ndlr : ce jeudi), j'attends notamment pour connaître la zone d'enfouissement précise. » Mais peu importent les éléments qu'il apprendrait par rapport à ce projet, Maxime Prévot est résolu contre celui-ci. « Namur n'a pas vocation à devenir un cimetière radioactif. Rationnellement, un maximum de précautions est pris dans un cas comme celui-ci. Néanmoins, je n'ai pas non plus envie qu'on associe Namur à un site de stockage radioactif, mais plutôt à une destination touristique agréable. » Cependant, une opposition de la part de la commune ne devrait pas suffire à... enterrer le projet. « Cela m'étonnerait. La procédure est bien plus complexe. » Rappelons que le projet est au stade de la consultation publique. Elle a été ouverte le 15 avril et doit se terminer le 13 juin. Elle est consultable sur le site de l'ONDRAF. **G.I.**



Pas du tout ravi par ce projet, Maxime Prévot. © Photo News

Dinant

« L'impact sur l'image existe tout de suite »

À Dinant, on déplore également l'absence de communication ainsi que le timing choisi pour la consultation publique. « En outre, il y a beaucoup d'imprécisions », fait remarquer le bourgmestre Axel Tixhon. « On parle de « zone », de la « région » de Dinant, c'est imprécis. La commune en elle-même n'est peut-être pas visée. Et un enfouissement en sous-sol, cela concerne l'ensemble de l'arrondissement de Dinant. » Le collège a clairement marqué son opposition, pour au moins deux raisons. « Évidemment, à ce stade, il y a une crainte potentielle concernant les risques de

pollution. Mais le plus négatif, c'est l'impact sur l'image, l'attractivité touristique, et l'influence sur des projets d'installations. L'impact sur l'image existe maintenant, tout de suite ! » Les autorités actionnent maintenant des relais à d'autres niveaux. Les différents groupes politiques représentés au sein du collège (cdH, MR, PS et Ecolo) ont d'ores et déjà interrogé leurs députés fédéraux afin de susciter le débat et obtenir davantage d'informations. « Nous sommes également en contact avec le Bureau économique de la province (BEP), qui a la responsabilité de la gestion

d'une série de déchets et qui a une expertise importante. Ceci afin d'être appuyé dans le débat. D'autres communes pourraient être concernées dans la province, raison de plus pour que le BEP soit associé. »



Axel Tixhon. © L.S.C.

NAMUR - PRÈS DE L'ENJAMBÉE

La création de la fresque pourrait débuter en juin

Si L'Enjambée est enfin ouverte aux piétons et cyclistes, ses abords restent à aménager. Côté Namur, il faut attendre la fin du chantier du Grognon. Côté Jambes, une petite place, la « Place de la Francophonie » sera bientôt aménagée. Oui, mais bientôt quand ? Selon des informations communiquées par le bourgmestre Maxime Prévot, l'entreprise Franki devrait reprendre le chantier de la passerelle le 18 mai prochain. Cela consistera notamment à apporter de la terre arable sur le site de la future placette et à ensemencher. La Place de la Francophonie est destinée à être un espace sympa où se poser. Une fois le travail de Franki terminé, la Ville de Namur installera ainsi des potelets

et des bancs pour donner cet aspect tranquille et empêcher les voitures d'y stationner. Le « banc géant » de Lilian Bourgeat, l'œuvre achetée l'année dernière par Namur et actuellement installée près de la Capitainerie de Jambes, sera également transporté jusqu'à la place de la Francophonie. Celle-ci sera encore rehaussée par une nouvelle fresque sur la façade de la Villa Balat. Sa création a été annoncée il y a déjà un certain temps. Lors de l'ouverture de la passerelle, Maxime Prévot a toutefois prévenu qu'elle serait étendue à la façade du glacier 'le Glacetronomie', voisin de la Villa Balat. La fresque sera donc plus grande et plus impressionnante. L'œuvre sera réalisée par l'artiste

Demis, originaire de Jambes. Sa création coûtera à la commune 25.000 € : 10.000 € pour la partie placée sur la façade de la Villa Balat et 15.000 € pour étendre la fresque jusqu'au bâtiment du Glacetronomie. Le permis a déjà été obtenu en ce qui concerne la façade de la Villa Balat. La création de la fresque pourrait débuter au mois de juin. Pour l'extension, la demande de permis sera déposée « dans les prochaines semaines », nous apprend la Ville. La Place de la Francophonie pourrait donc devenir réalité cet été. Si la pandémie est vaincue, de nombreux Namurois risquent de vouloir en profiter. **G.**

CHRISTOPHE HALBARDIER



Une projection de ce à quoi la fresque ressemblera. © D.R.